

REPUBLICQUE DU CONGO  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES  
-----

93-287 TER DU 17 JUIN 1993  
//) ECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV  
portant inscription au tableau d'avance-  
ment au titre de l'année 1992 de certains  
Médecins des cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des services sociaux (Santé  
Publique) de la République du Congo- en  
tête : MADZOU-LABOUM (Igor Kévin)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/SAS :

- (/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~,  
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du statut  
général de la Fonction Publique,  
(/u le décret N°62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le regime des ré-  
numérations des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des cadres de l'Etat;  
(/u le décret n°65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n°63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut com-  
mun des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I de la Santé,  
(/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965, reglementant l'avan-  
cement des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n°62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les éche-  
lonnements indiciaires des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions  
des situations administratives;  
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des  
effets financiers des avancements et des révisions des situations administra-  
tives;  
(/u le décret n°92/975 du 05 Décembre 1992, portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination des  
Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992, portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernements;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur  
la solde des Fonctionnaires;  
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire  
d'avancement réunie à Brazzaville, le 18 Janvier 1993.

DECRETE :

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1992, les Médecins des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) de la République du Congo dont les noms suivent.

Pour le 2° Echelon - A 2 ANS

MADZOU-LABOUM (Igor Kévin)

C H U B/ville

Pour le 5° Echelon - A 2 ANS

BOUKA (Roger Germain)

Mat. Blanche Gomes

GOMA (Appolinaire)

C H. Talangai

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 17 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives

  
Jean Prosper K O Y O

  
Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS

DGFP/DGCA.....9  
DGB.....3  
DGCF.....1  
MSPAS.....1  
DGSP.....1  
CHU.B/ville.....1  
M.B.GOMES.....1  
CH.TALANGAI.....1  
INTERESSES.....9  
DCSSIERS.....9  
SGG/BC.....3  
JORC.....1  
DGFP/BST.....2

